

**Séance du vendredi 20 octobre 2023**

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**APPEL A PROJETS " CHAIRES INDUSTRIELLES " - SOUTIEN AU PROJET "  
HELPID-ACLF " PORTE PAR L'UNIVERSITE DE LILLE - SUBVENTION**

La Métropole européenne de Lille (MEL) est compétente en matière de développement économique et de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche.

Lancé en 2015, l'appel à projets métropolitain "Chaires industrielles" vise à soutenir les projets associant des chercheurs de haut niveau et des industriels dynamiques. Il finance les laboratoires académiques, dans le cadre de projets portés avec des entreprises investies dans la recherche et développement sur la métropole.

**I. Contexte**

La chaire industrielle HelpID-ACLF est portée par l'Université de Lille, pour le compte de l'UMR 1011 Récepteurs Nucléaires - Maladies Métaboliques et Cardiovasculaires (Inserm, Université de Lille, CHU de Lille, Institut Pasteur de Lille). Pour ce projet, le laboratoire s'est associé à la société biopharmaceutique métropolitaine GENFIT (200 salariés) qui est engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies hépatiques, avec une attention particulière aux maladies rares, graves, et aux manifestations aiguës.

Le projet vise à améliorer la compréhension des mécanismes biologiques de pathologies très sévères du foie, pour lesquelles la société GENFIT développe plusieurs traitements potentiels. L'ambition de HelpID-ACLF est de mieux comprendre les mécanismes biologiques sous-jacents à la décompensation aiguë sur cirrhose (ou ACLF en anglais). Cela pourrait ainsi apporter des voies nouvelles pour des traitements de l'ACLF, à ce stade, les traitements des mécanismes de l'ACLF n'existent pas, hormis la greffe d'un foie sain.

L'UMR 1011, dirigée par Bart Staels et partie intégrante du LABEX EGID, et la société GENFIT font partie des fleurons de la filière santé métropolitaine portée par le site d'excellence Eurasanté. La chaire HelpID-ACLF permettra aussi de davantage imbriquer recherche, innovation industrielle et formation. Plusieurs stagiaires de Master seront impliqués dans le projet.

**II. Description des objectifs et modalités du partenariat**

Le premier objectif scientifique de cette chaire est de mieux comprendre les mécanismes de biologie cellulaire et moléculaire à l'œuvre dans l'ACLF, puis

d'évaluer le potentiel d'outils pharmacologiques pour contrer ce mécanisme de biologie interne aux cellules du foie.

Le comité de sélection de l'appel à projets, a proposé de soutenir conjointement ce projet pour la MEL, aux côtés de l'initiative d'excellence Université de Lille qui apportera 100 000 €

En vertu de l'article L5217-2, I 1° e) du CGCT, la MEL est compétente en matière de "Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation".

Conformément au point 5.2.2 du régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023, ce soutien financier ne constitue pas une aide d'État. En effet, la part des activités économiques de l'Université est inférieure au seuil de 20% de l'ensemble de ses activités d'organisme de production et diffusion des connaissances, conformément au régime cadre RDI et aux indications de la Commission Européenne.

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet HelpID-ACLF ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 300 000 € pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'Université de Lille ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 300 000 € aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Mme Anne GOFFARD ainsi que MM. Damien CASTELAIN, Bernard HAESEBROECK, Frédéric LEFEBVRE et Olivier TURPIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.